

Valmondois, le 1er décembre 2016

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le : MARDI 6 DECEMBRE 2016 à 20h30 en Mairie

L'ordre du jour sera le suivant :

- Institution de l'obligation à déclaration préalable prévue à l'article L.421-4 du Code de l'Urbanisme, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par vente ou locations simultanéées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager
- demande de subvention pour l'aide aux routes communales voirie auprès du Conseil Départemental (programme ARCC-ROUTE 2017)
- demande de subvention pour l'aide à la sécurisation des voiries aux abords des établissements scolaires (programme ARCC-ECOLE 2017)
- délibération sur le principe d'une demande de prêt pour financer les travaux de voirie.
- acquisition par la commune d'un dessin d'Honoré Daumier
- approbation de la proposition de transfert de charges de la CLECT de la CCSI
- déclassement et reclassement de la RD4E1
- adhésion au SEDIF des établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest Paris Est Marne et Bois et Vallée Sud Grand Paris
- rapport annuel du délégataire au SICTEU du service public de l'assainissement année 2015
- rapport annuel du SEDIF du service public de l'eau potable année 2015
- prêt de la salle du Conseil municipal
- désignation d'un nouveau délégué au SI du Parc de stationnement de la Gare Butry/Valmondois en remplacement du délégué démissionnaire
- désignation d'un nouveau délégué au S.I.S.V.O.S. en remplacement du délégué démissionnaire
- désignation d'un nouveau délégué au S.I.T.E. en remplacement du délégué démissionnaire
- désignation d'un nouveau délégué au Syndicat des Berges de l'Oise en remplacement du délégué démissionnaire

- admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables
- décision modificative budgétaire n° 02-2016
- Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de Valmondois,

NB : Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal les dossiers relatifs à cet ordre du jour sont consultables, en Mairie, 3 jours avant le Conseil municipal.

POUVOIR

Je soussigné (e)POUVOIR	DONNE
à	
de me représenter à la séance du Conseil municipal convoquée le	

- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Valmondois, le.....Signature :